

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-22

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2016 de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-22-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-23

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURLAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2016 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	687 805.76	0.00		1 112 454.41	687 805.76	1 112 454.41
Opérations de l'exercice	1 626 200.04	1 583 817.48	5 197 867.32	6 094 328.48	6 824 067.36	7 678 145.96
Totaux	2 314 005.80	1 583 817.48	5 197 867.32	7 206 782.89	7 511 873.12	8 790 600.37
Résultat de clôture	730 188.32	0.00	0.00	2 008 915.57	0.00	1 278 727.25
Restes à réaliser	886 994.00	467 953.00			886 994.00	467 953.00
Totaux cumulés	1 617 182.32	467 953.00	0.00	2 008 915.57	886 994.00	1 746 680.25
Résultats définitifs	1 149 229.32	0.00	0.00	2 008 915.57	0.00	859 686.25

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-23-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif exercice 2016 : Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 25

Pour : 21

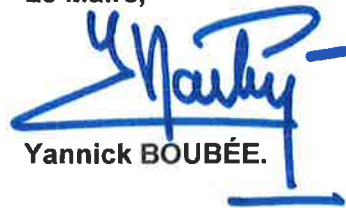
Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-23-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-24

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2016 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2016	-42 382.56
2- Résultat d'investissement antérieur	-687 805.76
3- Résultat cumulé	-730 188.32
4-Restes à réaliser Dépenses	886 994
5-Restes à réaliser Recettes	467 953
6-Résultat cumulé	-1 149 229.32
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2016	896 461.16
2-Résultat de fonctionnement antérieur	1 112 454.41
3-Résultat cumulé	2 008 915.57
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0.00
reste disponible	2 008 915.57
b/ résorption du déficit d'investissement	-1 149 229.32
reste disponible	859 686.25

c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	859 686.25
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	730 188.32
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	1 149 229.32
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	859 686.25
Restes à réaliser en dépenses	886 994
Restes à réaliser en recettes	467 953

Vote :

Exprimés : 27

Pour : 23

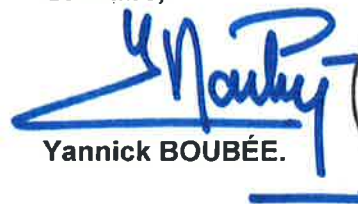
Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-24-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-25

Date de la convocation : 31/03/2017
Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Taux des taxes locales 2017

Le Conseil Municipal

Vote :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

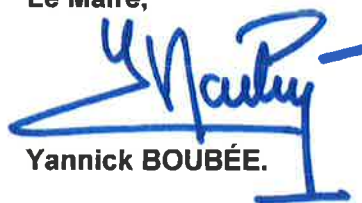
fixe les taux des taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition 2017	Taux votés Pour 2017	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	11 004 000	13.46%	1 481 138
Taxe Foncière (bâti)	7 381 000	18.42%	1 359 380
Taxe Foncière (non bâti)	27 600	59.70%	16 477
Produit fiscal attendu			2 857 195

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-25-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Coefficient de variation des taux : 1,00000

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-25-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-26

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal 2017

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2017.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 275 000 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général 1 120 000 €

vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 012- charges de personnel 2 600 000 €

vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-26-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Contre : 0
Chapitre 65- autres charges de gestion courante **1 010 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées **292 037 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières **150 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 67- charges exceptionnelles **10 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

022- dépenses imprévues **10 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

023- virement à la section d'investissement **1 245 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

042- opération d'ordre entre section **130 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013- atténuation de charges **300 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 70 – produits des services **80 000 €**
vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-26-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Chapitre 73- impôts et taxes	3 629 200 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
Chapitre 74- dotations et participation	1 316 114 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
Chapitre 75- autres produits de gestion courante	80 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
Chapitre 76 – Produits financiers	30 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
77- produits exceptionnels	9 970 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 259 759€ est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

Dépenses d'investissement

-16 – Emprunts et dettes assimilées	448 577 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
-27 – Autres immobilisations financières	5 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
- déficit reporté	730 188 €
- Opérations d'équipement	2 180 000 €
- restes à réaliser	886 994 €

Détail des opérations d'équipement

102- acquisitions	400 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
103- extension cimetière	10 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
104- bâtiments communaux	960 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
105- complexe sportif	40 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
106- voirie et aménagements urbains	692 900 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
107- voirie rurale-forêt	10 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
108- éclairage public	66 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
113- Bout du Pont	1 100 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	

Recettes d'investissement

13-subventions d'investissements	679 542 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	

Accusé de réception en préfecture 065-216500470-20170406-D2017-26-DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

16- emprunt	400 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
10-dotations, fonds divers, réserves	1 314 229 €
Dont 1068- excédents de fonctionnement capitalisés	
1 149 229 €	
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
16-Restes à réaliser	467 953 €
021-virement de la section de fonctionnement	1 245 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
024- produits des cessions	0 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
040- opérations d'ordre entre sections	130 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-26-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-26-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-27

Date de la convocation : 31/03/2017
Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe des transports scolaires : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,
- sur le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Transports Scolaires de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-27-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-28

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe des transports scolaires : Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif du budget annexe des transports scolaires pour l'année 2016 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	17 202.67	0.00	17 202.67
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	58 135.69	45 258.65	58 135.69	45 258.65
Totaux	0.00	0.00	58 135.69	62 461.32	58 135.69	62 461.32

Résultat de clôture	0.00	0.00	0.00	4 325.63	0.00	4 325.63
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00	0.00	4 325.63	0.00	4 325.63
Résultats définitifs	0.00	0.00	0.00	4 325.63	0.00	4 325.63

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif du Budget Transports Scolaires.

Compte Administratif Budget Transports Scolaires exercice 2016 : Vote du Conseil Municipal :

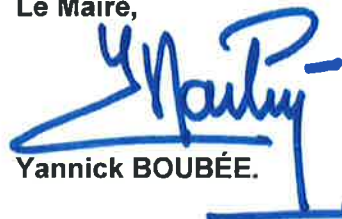
Exprimés : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-28-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-29

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe Blanche Odin : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-29-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-30

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe Blanche Odin : Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Blanche ODIN pour l'année 2016 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 523.00	0.00	0.00	19 682.36	3 523.00	19 682.36
Opérations de l'exercice	3 666.05	3 523.00	571.72	8 646.55	4 237.77	12 169.55
Totaux	7 189.05	3 523.00	571.72	28 328.91	7 760.77	31 851.91
Résultat de clôture	3 666.05	0.00	0.00	27 757.19	0.00	24 091.14
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-30-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Totaux cumulés	3 666.05	0.00	0.00	27 757.19	0.00	24 091.14
Résultats définitifs	3 666.05	0.00	0.00	27 757.19	0.00	24 091.14

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2016 : Vote du Conseil Municipal :

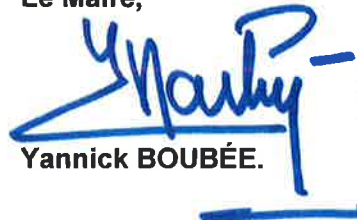
Exprimés : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-30-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-31

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe Blanche Odin : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2016 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2016	-143.05
2- Résultat d'investissement antérieur	-3 523.00
3- Résultat cumulé	-3 666.05
4-Restes à réaliser Dépenses	0.00
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	-3 666.05
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2015	8 074.33
2-Résultat de fonctionnement antérieur	19 682.36
3-Résultat cumulé	27 757.19
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00 27 757.19
b/ résorption du déficit d'investissement reste disponible	-3 666.05 24 091.14

c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	24 091.14
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0.00 3 666.05
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 666.05
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	24 091.14
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00

Vote :

Exprimés : 27

Pour : 23

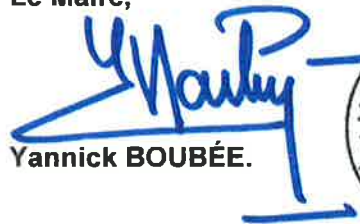
Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-31-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-32

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe Blanche Odin : Budget Primitif 2017

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2017.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 32 091 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **27 960 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Chapitre 66 – charges financières **231 €**

Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement 3 900€

Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante 8 000 €

Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Résultat reporté : 24 091 €

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 566 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées 3 900 €

Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Déficit reporté 3 666 €

Recettes d'investissement

1068 – excédents fonctionnement 3 666 €

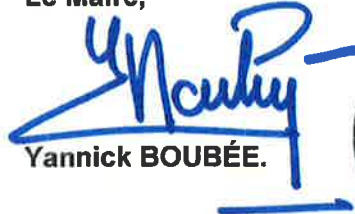
Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

021 – virement de la section de fonctionnement 3 900€

Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-32-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-32-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-32-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-33

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2017.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-33-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-34

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision de la participation des communes de résidence aux frais de
fonctionnement des écoles : année scolaire 2017/2018**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;

- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la Commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est justifiée;
- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,
 Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

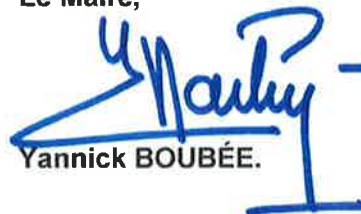
Considérant que le coût financier moyen en 2016 s'élève à :

- 1 878 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
- 637 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2017/2018 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant :
 - ⇒ **une classe maternelle de la Commune** sera de :
 - 1 878 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
 - 1315 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.
 - ⇒ **une classe élémentaire de la Commune** sera de :
 - 637 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
 - 446 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.
- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.
- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2017/2018 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.

P.C.C.
 Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


 Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
 065-216500470-20170406-D2017-34-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-35

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Acquisition de la parcelle cadastrée AN 410p

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que pour procéder à l'élargissement de la rue Jules Guesde, il convient d'acquérir une bande de terrain pour une superficie de 53 m², détachée de la parcelle cadastrée AN n° 410 (propriété de Monsieur et Madame DUBOSC) ainsi qu'il résulte d'un plan dressé par Madame Christine BEFRE, géomètre, le 28 février 2017.


Après accord avec le propriétaire, il a été fixé le prix d'acquisition à 55 euros le m² soit 2 915 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 410p d'une contenance de 53 m² auprès de Monsieur et Madame DUBOSC, pour un prix de 2 915 euros, les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la Commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.**

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-36

Date de la convocation : 31/03/2017
Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Ressources Humaines : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emploi et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Elle précise que le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) a modifié certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale particulièrement pour les agents de catégorie C et que le tableau des effectifs est actualisé en conséquence.

Elle mentionne que depuis 2010 aucune suppression des postes devenus vacants n'a été effectuée et qu'il convient de les supprimer afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Madame JOANDET rajoute qu'il est nécessaire de modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif et donc de créer un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}.

De plus, Madame JOANDET précise qu'il est également nécessaire de créer les postes suivants afin de permettre à des agents de bénéficier d'avancements de grade suite à avis de la CAP : un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 25/35^{ème}, un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}, un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 31,5/35^{ème}, deux postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet.

Madame JOANDET propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte des éléments précédents.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De supprimer les emplois suivants :**

Filière administrative :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
1	attaché principal	35/35 ^{ème}
1	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}
1	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
Filière technique :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
2	technicien	35/35 ^{ème}
1	agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}
4	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
2	adjoint technique	35/35 ^{ème}
1	adjoint technique	25/35 ^{ème}
1	adjoint technique	28/35 ^{ème}
1	adjoint technique	31/35 ^{ème}
Filière sociale :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	20,5/35 ^{ème}
Filière police :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
1	brigadier-chef	35/35 ^{ème}

- **de créer les emplois suivants :**

Filière administrative :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
1	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}
Filière technique :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
1	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	25/35 ^{ème}
1	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}
1	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31,5/35 ^{ème}
Filière sociale :		
Nombre	Intitulé du poste	Quotité horaire
2	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}

En conséquence, le tableau des effectifs est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-36-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

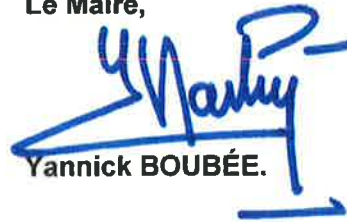
COMMUNE D'AUREILHAN - TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	Cat.	Durée hebdo du poste	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir. gén. serv. 2000-10.000 hts	A	35	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	35	3	1
Adjoint administratif	C	28	1	
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	35	2	
Attaché Territorial	A	35	2	
Rédacteur	B	35	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	35	7	
Adjoint technique	C	24	1	
Adjoint technique	C	17,5	1	
Adjoint technique	C	25	1	
Adjoint technique	C	23	1	
Adjoint technique	C	22	1	
Adjoint technique	C	28	1	
Adjoint technique	C	17	1	
Adjoint technique	C	21	1	
Adjoint technique	C	30	1	
Adjoint technique	C	8	1	
Adjoint technique	C	31,5	31,5	
Adjoint technique	C	20	1	
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	35	8	
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	31	1	
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	31.5	0	1
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	28	1	1
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	25	0	1
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	13	1	
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	35	6	2
Agent de Maîtrise	C	35	2	
Agent de Maîtrise Principal	C	35	1	
Technicien ppal 1ère classe	B	35	2	
Ingénieur	A	35	0	1
Ingénieur principal	A	35	0	1
FILIERE SOCIALE				
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	35	6	
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	20,5	1	
Agent spéc. ppal 1ère cl écoles mat.	C	35	0	2

Accusé de réception en préfecture
 065-216500470-20170406-D2017-36-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

FILIERE POLICE				
Brigadier-chef principal	C	35	1	
Gardien	C	35	1	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	35	1	
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS principal 2° cl.	B	35	2	

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-36-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-37

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la
rue Jean-Jacques Rousseau**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux relatif à la rénovation de la rue Jean-Jacques Rousseau a été lancé. Monsieur le Maire a signé le marché correspondant suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016. En cours d'exécution, il s'avère qu'il apparaît judicieux d'accepter des travaux supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant n°1 comme suit :

- Montant du marché initial : 220 517,55 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 2 353,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 222 870,55 € HT

Monsieur ALONSO demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la rénovation de la rue Jean-Jacques Rousseau,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-37-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-38

Date de la convocation : 31/03/2017
 Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'avenants n°2 au marché de travaux de réhabilitation du
 Centre Jean-Jaurès**

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux relatif à la réhabilitation du Centre Jean Jaurès a été lancé comportant treize lots. Monsieur le Maire a signé les marchés correspondants avec les entreprises retenues suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2016. En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications sont intervenues sur huit lots en raison de difficultés techniques. Ces modifications ont été actées par délibération en date du 2 mars 2017.

D'autres modifications doivent être validées comme suit.

N° Lot	Intitulé lot	Titulaire du lot	Montant initial du marché en € HT	Montant avenant n°1 en € HT	Montant avenant n°2 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
2	Démolitions – Gros œuvre	VIGNES	139 104,69	9 389,88	9 133,90	157 628,47
7	Electricité – Eclairage – SSI	BAJON ANDRES	67 719,87	1 713,76	907,22	70 340,85
8	Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires	BAJON ANDRES	78 511,24	1 925,00	3 202,18	83 638,42

Accusé de réception en préfecture
 065-216500470-20170406-D2017-38-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Monsieur PAHU demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants n°2 tels que présentés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les avenants n°2 aux lots n°2, 7, 8 du marché de travaux relatif à la réhabilitation du Centre Jean Jaurès,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à les signer ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-38-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-39

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre du Contrat Régional Unique pour
 l'année 2017 pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments
 communaux**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région dans le cadre du Contrat Régional Unique. A ce titre, Monsieur ZYTYNSKI propose de présenter pour l'année 2017, un montant de travaux d'accessibilité de 55 755 € HT comme précisé dans le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant hors taxes de l'opération	Montant TTC de l'opération	Recettes	Montant TTC
Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	55 755 €	66 906 €	Subvention au titre du Contrat Régional Unique Montant sollicité	19 514 €
			Commune sur fonds propres	47 392 €
Total	55 755 €	66 906 €	Total	66 906 €

Accusé de réception en préfecture
 065-216500470-20170406-D2017-39-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2017
 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à solliciter la subvention auprès de la Région;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-39-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-40

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Fixation des indemnités des élus

Madame JOANDET, rappelle que par délibération en date du 10 avril 2014, les indemnités de fonction des élus avaient été déterminées comme suit : Maire, 55 % de l'indice 1015, majoré de 15% soit 63,25% ; Adjointes, 22% de l'indice 1015, majoré de 15% soit 25,30%. Elle rajoute que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, a été augmenté de 1015 à 1022, par la réforme liée au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui concerne la Fonction Publique. Comme indiqué dans une note ministérielle du 15 mars 2017, Madame JOANDET propose de modifier la délibération du 10 avril 2014 en remplaçant l'indice 1015 par la mention de « indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Madame JOANDET précise que les élus concernés ne souhaitent pas voir leurs indemnités augmenter, même s'il s'agit d'une hausse très minime. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de diminuer le pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale au prorata de cette hausse : Maire : 54,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15%, soit 62,88 % ; Adjointes au Maire : 21,88% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15%, soit 25,16 %.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L2123-20 du CGCT, qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjointes et conseillers municipaux,

Vu l'article L2123-22 du CGCT, qui détermine la possibilité de voter des majorations d'indemnités de fonction notamment pour les communes chef-lieu de canton,
Vu les arrêtés municipaux en date du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'appliquer la majoration de 15% prévue à l'article L2123-22 du CGCT pour les communes chef-lieu de canton,**
- **De fixer le montant des indemnités de fonction comme suit et comme indiqué dans le tableau ci-annexé :**
 - **Maire : 54,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15%, soit 62,88 %**
 - **Adjoints au Maire : 21,88% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15%, soit 25,16 %**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.**

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-40-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-41

Date de la convocation : 31/03/2017
Date de la publication : 07/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Vœu relatif au traité de libre-échange CETA

Alors que l'Europe fêtait le 25 mars dernier le soixantième anniversaire du Traité de Rome, le Parlement européen a ratifié l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA, Comprehensive Economic and Trade Agreement), mercredi 15 février 2017, par 408 voix pour, 254 voix contre et 33 abstentions.

Le CETA vise à favoriser les échanges commerciaux entre l'Europe et le Canada. Cet accord, largement contesté, devra encore recevoir l'assentiment des trente-huit parlements nationaux et régionaux de l'Union européenne.

Le CETA s'engage de manière claire sur la voie d'une libéralisation excessive des services, par le système dit des «listes négatives», mais aussi du commerce agricole. Le CETA introduit en effet pour la première fois en Europe un système beaucoup plus imprévisible : les « listes négatives ». En vertu de ce système, l'UE s'engage à libéraliser tous les secteurs de son économie, sauf ceux qu'elle cite explicitement dans sa « liste négative ».

Parmi les secteurs les plus impactés par l'extension des quotas d'importation se trouve celui de l'agriculture, déjà touché par des crises multiples ces dernières années. La suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales.

Ainsi, les producteurs canadiens bénéficieront de quotas progressivement relevés pour plusieurs produits stratégiques sur le marché européen :

- Bœuf : un quota total de 60 788 tonnes sera accordé (contre 7 640 aujourd'hui).
- Porc : 75 000 tonnes (contre 12 500).
- Blé tendre : 100 000 tonnes (contre 38 853).
- Maïs doux : 8 000 tonnes (contre 1 333).

Le CETA prévoit en outre une ouverture de 30% des marchés publics canadiens aux entreprises européennes, contre 10% aujourd'hui. Les marchés publics européens, eux, sont déjà ouverts à 90%. Enfin, le texte prévoit la création d'une juridiction arbitrale (ICS - *Investment Court System*) chargée de régler les différends entre les Etats et les investisseurs.

Considérant que :

- La mise en application du CETA menacerait 200 000 emplois en Europe, dont 45 000 en France (selon une étude indépendante réalisée par l'Université de Tufts aux Etats-Unis et publiée le 16 septembre 2016)
- Les risques que l'importation massive de viande en provenance du Canada ferait porter sur les éleveurs français sur l'ensemble des acteurs économiques de cette filière de qualité, et notamment des Hautes-Pyrénées.
- De nombreuses incertitudes et risques pèsent sur les normes sanitaires, sociales et environnementales.
- Le vote négatif d'un seul Parlement national ou régional pourra mettre un terme immédiat à l'application provisoire, et à toutes les dispositions entrées en vigueur le 1^{er} mars 2017, et empêcher l'ensemble de la procédure d'entrée en vigueur définitive du CETA.
- La Ville d'Aureilhan a eu l'occasion, lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2015, de formuler et voter à l'unanimité un vœu de défiance à l'égard du Traité transatlantique de libre échange (TAFTA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De s'opposer au CETA, au regard des risques qu'il ferait courir à l'économie française, et notamment en direction du secteur agricole ;
- De demander que le Parlement Français s'oppose à son tour à cet accord ;
- D'interpeler à ce sujet les candidats à l'élection présidentielle ;
- De déclarer symboliquement la Commune d'Aureilhan « Zone Hors CETA et TAFTA »

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2017

Le Maire,


Yannick BOUBEE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20170406-D2017-41-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 avril 2017

Délibération n° 2017-42

Date de la convocation : 31/03/2017

Date de la publication : 10/04/2017

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Marc LACABANNE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Vœu pour le maintien du train de nuit Paris-Tarbes-Hendaye/Irun « La Palombe Bleue »

La direction de la SNCF envisage la suppression des trains de nuit, dont la « Palombe Bleue », à compter du 1^{er} juillet 2017.

Un collectif d'associations labellisé « ouiautraindenuit-65@ntymail.com », a pris l'initiative d'organiser deux manifestations, le 17 février en gare de TARBES et le 17 mars en gare de LOURDES, auxquelles se sont joints de très nombreux Bigourdans, usagers, élus, syndicalistes, cheminots, citoyens, etc..., pour réclamer le maintien de cette liaison avec PARIS.

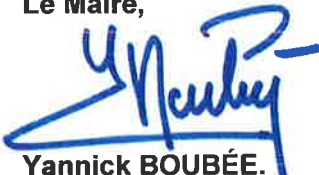
Le train de nuit permet d'arriver tôt le matin au cœur de la capitale. Il est apprécié par les voyageurs ; PARIS est ainsi à une heure des Pyrénées : une demi-heure pour s'endormir et une demi-heure pour se réveiller...

- Considérant que ces trains jouent un rôle important en matière d'aménagement du territoire et que l'option LGV n'est plus envisagée pour les Hautes-Pyrénées vu son coût,
- Considérant que la suppression du ferroviaire au profit de la route et de l'aérien est un non-sens en période de lutte contre le changement climatique puisque le train est par excellence le mode de transport le moins polluant,
- Constatant que l'économie touristique des Hautes-Pyrénées, département excentré, repose sur les moyens de communication dont la composante rail ne saurait être démantelée sans faire des dommages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'exprimer sa forte opposition à ce projet d'autant plus qu'il a été développé sans concertation avec les élus du territoire ;
- De demander à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Alain VIDALIES, et à sa Ministre de tutelle, Ségolène ROYAL, le redéploiement de la Palombe Bleue en service quotidien, par le trajet direct initial passant par BORDEAUX. En effet depuis 2012, le train est dévié par TOULOUSE, pour travaux sur la ligne, entraînant un détour de 200 kilomètres et une modification des horaires particulièrement dissuasive pour les voyageurs.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2017.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

